**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Dispositifs d'apprentissage**

**de la lecture PARLER et ROLL : pas de généralisation**

Depuis plusieurs années, à l'initiative de l'ancien ministère de l'Education nationale, les dispositifs de prévention de l’illettrisme PARLER  (Parler, Apprendre, Réfléchir, Lire Ensemble pour Réussir) à destination des élèves de la grande section jusqu’au CE1 et celui de pédagogie de la lecture ROLL s’adressant à 40 000 élèves de cycle 3 et de collège, ont été déployés dans les écoles de plusieurs départements.

Le SNUipp-FSU avait écrit à Vincent Peillon, le 23 mai dernier, [pour qu’il publie un rapport de l’Inspection générale](http://www.snuipp.fr/Ou-sont-les-rapports) concernant des expérimentations sur l'apprentissage de la lecture effectuées dans les écoles.

 C’est aujourd’hui chose faite et il était temps, s’agissant d’un document sans doute oublié sur la table du ministre depuis novembre 2012. Quoi qu’il soit, ses conclusions sont sévères. « *Les classes ne sont pas des laboratoires ; les élèves ne peuvent être réduits à un statut de “cobayes” sur lesquels on exerce une action pour en voir les effets* » Les Inspecteurs généraux dressent un bilan pour le moins contrasté : Ils notent surtout que ces deux expérimentations construites comme des recettes très strictes à appliquer à la lettre n’ont pas d’effets notables sur les apprentissages des plus fragiles. Il est même constaté une baisse des résultats à la phase d’une certaine généralisation. En outre, ces deux protocoles sont très chronophages au détriment d’autres matières et très couteux. Pour chaque méthode, l’achat d’un matériel pédagogique serait de 8 000 Euros par commune.

Les questions d’apprentissage de la lecture sont importantes et mobilisent l'engagement professionnel des enseignants. Ces derniers sont demandeurs de formations et veulent avoir accès aux les résultats des recherches qui permettent d'améliorer les apprentissages des élèves. Dernièrement le ministre s'est interrogé publiquement sur la poursuite de ces dispositifs.   Pour le SNUipp-FSU, et au vu des conclusions de ce rapport, il ne saurait donc être question d’imposer ces deux dispositifs à d’autres départements.

**Paris, le 04 juin 2013**